

ACTUALITÉS

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE GONFREVILLE L'ORCHER

n°396 | OCTOBRE 2019

www.gonfreville-l-orcher.fr

PPRT : BIEN SE PROTÉGER
DANS SON LOGEMENT



PHILIPPE BÉGIN,
L'ATHLÉTISME
DANS LA PEAU





PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Aidés par la société InHari, quelques habitants concernés par le PPRT ont déjà monté leur dossier et effectué des travaux pour sécuriser leur maison. Rappel des démarches à suivre et témoignages des premiers "propriétaires tests".

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) découlent du drame d'AZF qui a fait 31 morts et 2 500 blessés à Toulouse en 2001. Si la loi dite "loi Bachelot" date de juillet 2003, c'est au bout de nombreuses années de travail et de concertation que le PPRT de la Zone industrialo portuaire (ZIP) du Havre, le plus grand de France, a été approuvé le 17 octobre 2016. Des

études ont défini les zones dangereuses et des réflexions associant les services de l'Etat, les élus locaux, les industriels et les riverains ont finalisé les mesures de protection à mettre en place.

Les travaux préconisés par le PPRT correspondent aux aléas de surpression, thermiques ou toxiques. Chaque situation est analysée au cas par cas. Près de 300 propriétaires sur Gonfreville l'Orcher, Sandouville et Rogerville sont obligés de réaliser les travaux nécessaires pour leur propre sécurité et pour conserver la valeur patrimoniale de leur habitation. Les travaux sont à effectuer dans un délai de six ans et demi pour bénéficier des avantages prévus par l'Etat, la Codah (devenue

depuis la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole), Total plateforme de Normandie, la Région, le Département, les communes de Gonfreville l'Orcher et de Rogerville.

Grâce à l'action des élus, notamment de Jean-Paul Lecoq, ancien maire aujourd'hui député, et des riverains gonfrevillais réunis dans l'association des Côtes Blanches, soutenue par Amaris (association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs), qui refusaient de voir les propriétaires payer une partie de la facture, les travaux de sécurisation seront remboursés à 100% dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien avec un plafond de 20 000€.



30% sont pris en charge par les collectivités, 30% par les industriels et 40% par l'Etat sous forme de crédit d'impôt. Ce dernier point inquiétait les foyers qui pour certains auraient pu déboursier jusqu'à 8 000€ en attendant le remboursement de l'État. Le 25 mars 2019, le conseil municipal a adopté une délibération qui permettra à la Ville d'assurer des avances financières. Un relai sans pareil. La restitution de l'avance faite aux particuliers s'effectuera au versement du crédit d'impôt dont ils bénéficieront.

En 2018, la société InHari avait été missionnée pour cinq ans par la Codah pour accompagner gratuitement chaque foyer dans ses démarches dans tous les aspects administratifs, techniques, financiers des travaux, depuis le diagnostic jusqu'à la fin des travaux. Un accompagnement social personnalisé est également possible. Des conseils peuvent aussi être donnés pour bénéficier d'aides concernant le confort au quotidien (isolation thermique, adaptation au vieillissement ou aux handicaps...).

Plusieurs interlocuteurs PPRT travaillent pour InHari. Patrick Fernandes, Tiffany Le Normand et David Marsollet assurent les permanences dans la salle Jean-Jaurès et réalisent les diagnostics. "Il y a 290 logements inscrits dans le PPRT. Nous en avons contacté 165. 120 visites ont été effectuées et 101 habitations ont été diagnostiquées, précisait Patrick Fernandes mi-juillet. 27 personnes hors zone nous ont également contactés parce qu'ils avaient des doutes. A une époque, elles pouvaient être dans le périmètre. Des industriels ont réduit des risques à la source et les cercles de danger ont pu être diminués." Les personnes concernées doivent aller spontanément vers InHari. "Nous allons ensuite sur place pour visiter le logement afin de donner des informations techniques et présenter les aléas auxquels les habitants sont soumis.

Le diagnostic prend en compte les problèmes de surpression qui occasionneraient des bris de verre, le problème thermique qui pourrait amener à isoler et la toxicité qui amène à choisir une pièce de confinement avec les propriétaires. Certains s'imaginent que l'on va construire un bunker chez eux. Non, on prend juste une pièce appropriée au vu de sa situation par rapport à la zone industrielle. Nous y faisons des mesures de perméabilité pour détecter les fuites et améliorer l'étanchéité en cas d'émissions toxiques. Lors d'un second passage, nous présentons les préconisations générales et donnons une liste d'entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), souvent installées dans la région, qui ont signé la charte PPRT. Les habitants doivent nous présenter trois devis. Nous vérifions si l'entreprise choisie par eux répond aux critères. Nous analysons les prix pour déterminer si le devis est conforme aux objectifs. La réglementation nationale prévoit une enveloppe représentant 10% de la valeur vénale du bien. Les financeurs se réunissent une fois par mois pour examiner les dossiers que nous présentons en commission. Quand le dossier est validé, la communauté urbaine contacte les personnes par courrier pour notifier l'acceptation et annoncer les fonds qui leur sont alloués. S'ils ne sortent pas de l'enveloppe prévue, les gens n'auront rien à payer. Ce PPRT est exemplaire." La somme débloquée comprend les travaux de la dépose et de la pose des éléments de sécurité, mais aussi les finitions si l'enveloppe le permet. "Nous rencontrons plusieurs points de vue. Il y a des gens qui préfèrent profiter des travaux pour refaire leur déco. Si l'entreprise qui pose les menuiseries ne fait pas les reprises, d'autres artisans peuvent être sollicités pour refaire placo, papier peint, peinture. L'accompagnement que nous proposons est personnel. Chaque logement est différent. C'est du cas par cas, du début jusqu'au règlement final."

Le PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre a été approuvé le 17 octobre 2016.

Patrick Fernandes est l'un des interlocuteurs de la société InHari.



PAROLES D'HABITANTS



ANDRÉ VALLIN

La maison située avenue des Côtes Blanches est l'une des premières habitations à s'être mise en conformité avec la loi.

André Vallin est le vice-président de l'association des riverains des Côtes Blanches. "A ce titre, je tenais à commencer vite les démarches pour aider ensuite les autres habitants. Je suis content du travail fait par InHari. C'est une société sérieuse et disponible. Quand je croise des gens concernés, je leur demande où ils en sont. Ils sont les maîtres d'ouvrage chez eux. C'est eux qui décident de ce qu'ils veulent faire ou pas, mais parfois, il faut argumenter. Un jour, je suis allé chez une dame

âgée en compagnie d'une personne du CCAS. La dame ne voulait changer qu'une fenêtre. Nous avons réussi à la décider pour changer aussi sa porte d'entrée comme c'était préconisé. Je connais quelqu'un qui ne veut rien faire. Il fera ce qu'il voudra, mais je lui ai dit qu'il faisait une erreur. Au-delà de la mise en sécurité, les travaux offre une plus-value à la maison. Pour la revente, ça compte. Tout ça se fait gratuitement grâce au travail de fourmi réalisé en amont par les riverains, la municipalité et Amaris. C'est plutôt pas mal ! Je représente l'association aux réunions mensuelles du Cotech où sont présents tous les partenaires du PPRT. Nous étudions



De sa maison située rue de la Motte-Féodale, on ne distingue pas les installations industrielles. Et pourtant, David Richard habite bien dans le périmètre du PPRT.

"J'ai commencé les démarches au tout début des réunions d'information. De toutes façons, je voulais changer mes fenêtres. Elles étaient en bois et avaient fait leur temps. J'avais fait un premier devis. Quand InHari est venu, toutes les côtes de la maison ont été prises, pièce par pièce. Finalement, quatre portes-fenêtres, trois fenêtres, la porte d'entrée et la porte de service ont été changées. Quand l'entreprise est arrivée, j'ai dit aux ouvriers que je suis du métier. J'ai fourni le placo. N'étant pas certifié RT 2012, je

n'ai pas pu faire la pose des fenêtres moi-même. Notre maison, c'est moi qui l'ai construite. Je leur ai souhaité bon courage. Je savais qu'il y avait ce qu'il fallait derrière les fenêtres. Ils ont bien travaillé. La dépose totale, tout le bâti, a été faite proprement avec un aspirateur. Avant de refermer le placo, InHari a voulu s'assurer qu'il y avait bien toutes les équerres nécessaires pour les accroches. Ils sont stricts, très à cheval sur ce qui doit être fait. Il a fallu une semaine pour tout poser. Tout s'est bien passé. Mon dossier a été accepté en quinze jours, mais nous n'avons pas pu bénéficier du prêt relai de la mairie qui n'était pas encore en place. Le devis final n'est pas le même que le premier. Les fenêtres ne sont pas les mêmes non plus avec leur bâti renforcé en acier,

les dossiers au fur et à mesure en fonction des diagnostics et des devis présentés. Ça nous est arrivé de refuser un devis qui ne nous semblait pas conforme à la méthodologie. InHari a revu les gens et ça s'est bien passé. Tout peut se discuter, mais l'important c'est que le nécessaire soit fait en fonction des besoins. Chez moi, il n'y a pas de pièce de confinement, chez mes voisins oui. C'est selon la disposition des lieux. Il faut avouer que c'est un peu traumatisant au début. Notre maison c'est évidemment toute une histoire. On l'améliore au fil du temps, on la met à son goût, on y vit des moments familiaux marquants. Tout est joli, propre et il faut tout remettre en chantier. Moi, j'ai anticipé pour que les ouvriers puissent travailler dans de bonnes conditions sans trop salir. On a choisi l'entreprise un peu au feeling. Nous sommes contents du résultat. Chez moi, c'est fini - j'ai compté que mes grandes fenêtres ont maintenant 24 points de fixation - mais je me charge des finitions. On en profite pour retapisser aussi. Ceci dit, ce qui est fait n'est pas forcément ce que j'aurais souhaité. Je pense que le PPRT n'est pas allé assez loin dans la protection des personnes. Mettre le plafond des dépenses remboursées à 20 000€ est discriminatoire. Pour moi, la sécurité n'a pas de prix, mais la loi est comme ça."

le vitrage sécurit. Nous avons avancé une partie de la facture et nous aurons un crédit d'impôt l'an prochain. Je fais partie des propriétaires tests... Je ne regrette pas. Il fallait le faire pour l'assurance en cas d'explosion, de souffle, et pour la valeur de la maison si nous voulions la revendre. Les pavillons sont récents autour de chez nous. Les gens hésitent peut-être à changer leurs fenêtres parce qu'elles sont neuves. Moi, je pense qu'il faut les changer sans hésiter."

PRATIQUE

Une seule adresse, InHari

InHari tient des permanences sans rendez-vous dans la salle Jean-Jaurès (près de la mairie) les lundis (9h30-12h30) et vendredis (14h-17h). Infos au 02 32 08 13 00 ou sur contact@inhari.fr

Outre le montage du dossier pour les travaux liés aux préconisations du PPRT, InHari propose des conseils sur les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat financés par l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Région, le Département, la communauté urbaine, les caisses de retraite...